



DES EMBALLAGES
ET DES PAPIERS,
RIEN D'AUTRE



## EN VRAC DANS LE BAC, LA BORNE OU LE SAC





Emballages en plastique

Emballages en carton Briques alimentaires

NE PAS EMBOÎTER LES EMBALLAGES





Emballages métalliques y compris les petits

, .....

NE PAS LAVER LES EMBALLAGES, BIEN LES VIDER



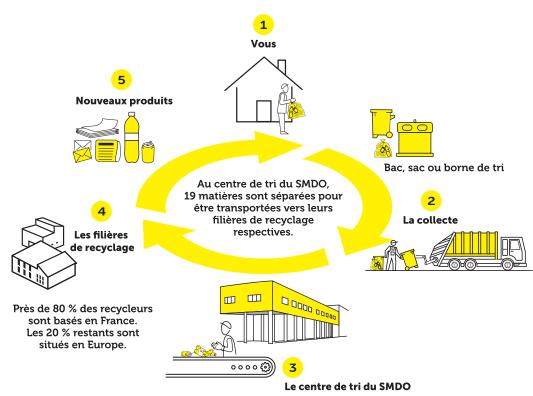
Tous les papiers

NE PAS DÉCOUPER NI DÉCHIRER EN PETITS MORCEAUX

SÉPARER LES MATIÈRES QUAND ELLES SONT DIFFÉRENTES



## QUE DEVIENNENT 1108 DÉCLIETS TRIÉS ?





## ERREURS DE TRI

Des erreurs sont retrouvées régulièrement dans les bacs / bornes et sacs jaunes. Elles peuvent détériorer la qualité du tri, générer des dommages matériels au centre de tri, et donc occasionner des risques et des surcoûts.

Ce qui n'est pas un emballage ou un papier est à déposer dans les ordures ménagères ou dans un point de collecte dédié :



Les piles et batteries peuvent provoquer un incendie et blesser les agents.

LES APPORTER EN MAGASIN OU EN DÉCHETTERIE.



Les seringues et les flacons en verre entraînent un risque de coupure et de contamination pour nos agents.

DÉPOSEZ-LES EN PHARMACIE.



Les vis et clous peuvent endommager les équipements. **DÉPOSEZ-LES AVEC** LES ORDURES MÉNAGÈRES.



Les textiles à usage unique ne sont pas des papiers. **DÉPOSEZ-LES AVEC** LES ORDURES MÉNAGÈRES.



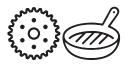
Les objets en plastique ne sont pas des emballages. PENSEZ À LA RECYCLERIE

OU DÉPOSEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.



Les emballages encore pleins vont souiller les autres et empêcher leur recyclage.

**VIDEZ-LES BIEN** AVANT DE LES TRIER.



Les objets métalliques volumineux (disques de frein, poêles, ...) endommagent les équipements.

**DÉPOSEZ-LES EN** DÉCHETTERIE.



Les équipements électriques et électroniques générent un déchirement des bandes mais aussi un risque d'explosion et d'incendie.

PENSEZ À LA RECYCLERIE OU APPORTEZ-LES EN MAGASIN OU EN DÉCHETTERIE.



Un doute, une guestion?















LETRI CALLE